



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DE L'APPRENTISSAGE

INSPECTION GÉNÉRALE

L'INSPECTEUR GÉNÉRAL COORDONNATEUR  
GÉNÉRAL

N° 4 5 1 / 2 4 / METFPA/IG/IGCG/ft

Abidjan, le 15 OCT. 2024

**NOTE CIRCULAIRE**

À l'attention de :

- Monsieur le Directeur Général de la Formation Initiale (pour Information);
- Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux (pour diffusion) ;
- Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissement (pour exécution).

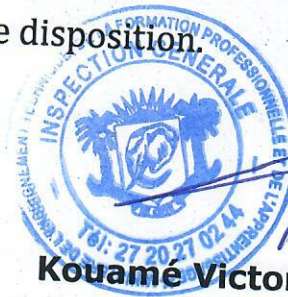
**Objet :** activités de la vie scolaire.

Conformément à la maquette pédagogique, les volumes horaires hebdomadaires maximum de formation à l'ETFP sont de 37 heures, réparties comme suit :

- 8 heures de cours le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour un total de 32 heures ;
- 5 heures mercredi matin.

Je vous invite à réserver l'après-midi du mercredi aux activités de la vie scolaire pour le plein épanouissement de nos apprenants.

J'attache un grand prix au respect de cette disposition.



**Kouame Victor SAINY KOUAKOU**